



RENCONTRE INTERSYNDICALE DU 10 FEVRIER 2017 AVEC CAROLE DELGA PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE

Suite à notre action intersyndicale du 18 Janvier, **Mme La Présidente de Région a reçu** l'intersyndicale ce vendredi 10 Février à TOULOUSE afin d'aborder les questions soulevées autour du ***dialogue social et du respect du paritarisme.***

La Présidente Carole DELGA était accompagnée par **Simon MUNSCH (DGS)**, **Ghislaine LALA-ALQUIER (SG-DGD)**, **Cécile VEDEL (DGD)**, **Laurence PEYRONEL (DRH T)**, **Clément PRUNIERES (Chef de Cabinet).**

I- **Nouvelles conditions du dialogue social.**

Monsieur MUNSCH a d'abord présenté la nouvelle méthode qui devra désormais présider au « dialogue social ».

- Un calendrier annuel **(c/f en annexe)**
- Des priorités de **négociations** conformes à la Loi NOTRe (Action sociale, Régime indemnitaire, temps de travail) avant fin d'année 2017 pour mise en application en janvier 2018
- les fiches métiers...
- Envoi des documents de travail aux organisations syndicales une semaine avant la réunion.
- **des** groupes de travail, spécifiques, **pilotés** par la DMOE sur la situation particulière des ERIT/ETR

La Présidente a alors souligné la nécessité de « répondre aux attentes des agents » et a rappelé **qu'elle a tenu ses engagements** particulièrement en matière de **«non mobilité forcée»** et de budget (5 Millions d'Euros de plus pour l'amorce de l'harmonisation du RI).

La question délicate de l'article 111 (prime fin juin et décembre ex LR et prime d'assiduité ex MP) a été assez longuement évoquée et l'Administration s'est dite en recherche d'une solution légale pour rétablir l'égalité de traitement entre les agents.

Le dialogue social ne saurait se résumer uniquement aux séances des instances paritaires et pour le faire vivre nous **souhaitons** pouvoir être impliqués chaque fois que les conditions de travail **sont** en cause. Ceci passe notamment par **la communication des documents de travail.**

Le DGS a sur ce point insisté sur le **rôle technique des DRH qui doivent en amont** aussi pouvoir avancer en autonomie et bien sûr **fournir les documents** une fois validés par les différents niveaux.

II **le respect des avis des organisations syndicales dans les instances paritaires**

Les OS ont rappelé leur **attachement FONDAMENTAL au paritarisme** plus particulièrement lorsque des avis sont pris à l'unanimité des OS en CTP et du respect des décisions majoritaires prises en CAP (c/f. : temps partiels accordés par les élus de la CAP C et refusé par l'Administration, organigrammes rejetés majoritairement en CTP et mis en place par la Présidente).

Tant la Présidente que Monsieur le DGS ont également exprimé leur attachement au paritarisme.



Néanmoins, Mr le DGS a souligné que dans certaines situations (organigrammes) et afin d'éviter des situations de flou et de blocage il s'est finalement avéré nécessaire de prendre certaines décisions avec la clause de revoyure (re-passage en CTP dans les 6 mois) tout en constatant que ***certaines situations de Directions ne sont toujours pas stabilisées et devront donc évoluer.***

La Présidente a insisté sur le fait que dans certaines Directions (identifiées) il fallait « ***d'abord recréer un climat de confianceafin d'éviter, notamment, le mal être.***»

Les OS ont alors souligné, qu'au-delà des directions identifiées, il y avait ***d'autres situations*** préoccupantes et que ***les méthodes de management devraient faire l'objet d'une grande vigilance.*** A ce sujet les OS ont insisté ***sur le rôle majeur du CHSCT*** dans le processus de réorganisation.

III Questions diverses

Rencontres avec la Présidente : Certaines OS ont exprimé le souhait de pouvoir aussi ***bénéficier de RDV en« face à face »*** avec la Présidente selon l'actualité.

La Présidente a insisté sur les fonctions du DGS et sur la délégation de Mme Claire FITA avec qui elle communique régulièrement sur ces sujets.

Concernant les ARL :

- suite à nos démarches intersyndicales et à nos diverses interventions en CTP la Présidente engagera la réflexion ***sur : tickets resto, Régime Indemnitaire et surtout « double autorité ».*** Sur ce dernier point ***la Présidente s'est dite « parfaitement consciente de cette problématique »*** qu'elle suit de très près avec les niveaux stratégiques des rectorats.
- La Présidente a confirmé son engagement de revoir rapidement la carte des emplois afin de donner à la collectivité les moyens nécessaires pour assurer le service public régional dans les lycées.
- Le DGS a également évoqué le lancement d'une expérimentation d'équipes de titulaires remplaçants pour les lycées des métropoles toulousaine et montpelliéraine dès la rentrée 2017 afin de répondre aux manques d'effectifs chroniques.

Concernant les lauréats d'examens :

Il convient toutefois de noter que pour les « lauréats d'examens » ***Mme la Présidente s'est engagée à appliquer la rétroactivité à compter de juillet 2017 (si les candidats remplissent les conditions) dans la mesure où les CAP se tiendront en décembre 2017.***

Maisons de la région

Nous avons demandé la transmission d'éléments d'information sur la mise en place des maisons de la Région sur le territoire et des impacts sur les organisations du travail et sur la situation des personnels des directions impactées.

Questions générales

Un certain nombre de questions plus sectorielles ont été ***posées*** (déménagements, maintenance informatique, déplacements, ELISE, protocole syndical en cours de finalisation...)

Sur tous ces points nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples précisions lors de réunions d'informations intersyndicales qui se dérouleront très prochainement sur les 2 sites de Montpellier et Toulouse.